

Comment se chauffer en conjug

La France incite les particuliers à opter pour des modes de chauffage bannissant les énergies fossiles et les invite à la sobriété. Les particuliers cherchent à baisser leur facture énergétique. Les ambitions sont-elles compatibles ?



Dossier réalisé par Valérie Deymes
v.deymes@sudouest.fr

Dans l'immeuble de Marryse, copropriété bordelaise datant de la fin des années 1960, la question du déclenchement du chauffage, dès les prémices de l'automne, met en émoi tous les voisins. Entre ceux qui frissonnent dès que les températures extérieures passent en dessous de 25 °C et ceux qui aiment sentir le froid leur geler le nez, le fossé est grand. Et la date de la remise en fonction de la chaudière au fioul, vieille de vingt ans, suscite moult débats. Moins depuis l'automne 2022 et la flambée mondiale des coûts de l'énergie. Le poids de la facture de chauffage a calmé les frilosités. Au point même que la copropriété a diligenté un expert pour lui proposer une solution de chauffage durable et économe.

Fioul et gaz dans le viseur

D'autant que depuis le 1^{er} janvier 2022, les équipements neufs installés pour le chauffage doivent respecter un plafond d'émissions de gaz à effet de serre de 300 g de CO₂ par kWh. Ce qui élimine de facto l'installation d'une nouvelle chaudière au fioul (324 g de CO₂/kWh). Marryse et les neuf copropriétaires prient le dieu du chauffage pour que la leur ne tombe pas en panne avant qu'ils n'aient opté pour un nouveau mode, car ils ne pourront pas la remplacer...

La chaudière au gaz avec des émissions de l'ordre de 227 g CO₂/kWh, n'est pas loin du couperet et d'ailleurs la réglementation de la construction issue de la loi Elan (RE 2020), entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022, bannit ce mode de chauffage pour les maisons individuelles neuves. Tout ça pour dire qu'avec une ambition de neu-

Qu'on se le dise : la pompe à chaleur ne peut pas être installée partout

tralité carbone à l'horizon 2050, la France pose des exigences progressives en matière de disparition de chauffages à énergies fossiles. Le fioul et le gaz sont dans le viseur.

À cela s'ajoute le coût de ces énergies, de quoi se questionner. Chez Helliö, entreprise spécialisée dans la transition énergétique, ce questionnement, on le connaît bien. « Nous recevons une centaine de demandes par jour de particuliers propriétaires et de propriétaires bailleurs. Et les trois quarts de ces demandes concernent le chauffage avec trois intentions : la première étant de faire baisser sa facture d'énergie, puis d'améliorer le confort de son logement et, seulement après, de réduire les émissions de gaz à effet de serre », souligne Arthur Bernagaud, directeur de la stratégie pour le résidentiel individuel chez Helliö.

Audit nécessaire

L'opérateur sait calmer les affirmations catégoriques des demandeurs, du style : « Je veux une pompe à chaleur et rien

Les émissions de gaz à effet de serre des logements

58 Mt* de CO₂ en 2021

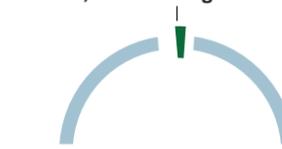
* millions de tonnes

Le chauffage est responsable de 75 % de celles-ci

En France, en 2022

30,6 millions de résidences principales

Les moins énergivores



* diagnostic de performance énergétique

Sources : ministère de la Transition écologique ; Ademe, 2022

d'autre.» Et ce, en commençant par proposer, sinon un audit énergétique qui peut s'avérer

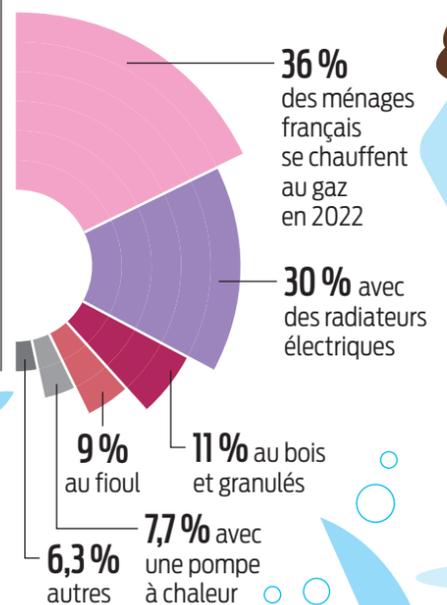
« Rappelons que la meilleure énergie est celle que l'on ne consomme pas »

coûteux (1000 euros) – bien que nécessaire – du moins étudier les éléments instructifs quant à l'état du logement et son isola-

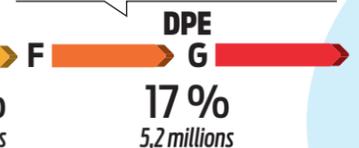
tion. « Pour être efficace, une pompe à chaleur doit être bien dimensionnée à la maison qui, elle, doit être bien isolée », précise Arthur Bernagaud. « Notre métier, c'est le conseil : peser le pour et le contre de telle ou telle installation, faire connaître les aides disponibles, accompagner les propriétaires dans leur projet et le plan de financement. »

Qu'on se le dise : la pompe à chaleur (PAC) ne peut pas être installée partout. « En revanche sur le papier, c'est le mode de

La répartition des modes de chauffage



Les passoires énergétiques



1,6 % des logements soit 0,5 million sont très énergivores avec une consommation supérieure à 450 kWh / m² / an

chauffage qui coche le plus de cases : le plus économe car il permet de consommer trois à quatre fois moins d'énergie que la chaudière au gaz. Certes, le prix de l'équipement est trois fois supérieur, mais éligible à des aides : il faut compter 12 000 euros pour une PAC performante, une moyenne de 5 000 euros d'aides. On peut compléter par un prêt à taux zéro et par les économies d'énergie mensuelles. Et l'électricité consommée (en faible quantité) émet très peu de gaz à effet

Le bois énergie, une aubaine pour la filière bois

La demande de bois, énergie renouvelable, pour alimenter le chauffage des particuliers a invité la filière bois et forêt à se structurer et à valoriser ses déchets tout en prônant une gestion durable et raisonnée des parcelles

En 2021, les énergies renouvelables représentaient 19,3 % de la consommation finale brute d'énergie, la France ambitionnant 33 % d'ici à 2030. Le bois énergie pèse 36 % dans ces énergies renouvelables (soit 2,8 milliards d'euros de dépenses) et le chauffage résidentiel en est le principal débouché, avec 70 % de la consommation totale, suivi par les chauffages industriels et urbains. Un poids qui augmente avec les exigences en matière environnementale imposées par le réchauffement climatique.

Aujourd'hui, le chauffage au bois via les chaudières biomasse et les poêles à bûches et à granulés concerne 11 % des

foyers français. Une aubaine pour la filière bois, notamment néo-aquitaine, qui bénéficie de 2,86 millions d'hectares de forêt sur son territoire.

Tout d'abord, parce que la filière bois énergie, c'est 25 760 emplois équivalents temps plein sur toute la France. Ensuite, parce que consommer du bois énergie, c'est contribuer à diminuer les importations d'énergies fossiles du Moyen-Orient, de l'Afrique et de la Russie... entre autres. D'autant que pour être économiquement et écologiquement intéressante, cette consommation doit reposer sur un approvisionnement à une distance inférieure à 50 kilomètres. En

fin, ce combustible permet de structurer la filière bois et de prôner une gestion sylvicole durable de la forêt.

Sous-produits de la forêt

En effet, les granulés utilisés pour alimenter les poêles ont permis aux scieries de valoriser leurs produits connexes, tandis que les bûches et les plaquettes sont des sous-produits de la gestion sylvicole. Et des sous-produits seulement et non une fin en soi et un bon prétexte pour enclencher des coupes rases qui n'ont pas lieu d'être. Le Centre national de la propriété forestière (CNPF) s'emploie au contraire à faire de ce débouché un bon prétexte pour des

petits propriétaires forestiers, qui ont plus ou moins abandonné leurs parcelles, à s'y intéresser et ce, via un plan de gestion. L'idée étant d'entretenir sa parcelle et donc de débroussailler, de faire des éclaircies et de valoriser cet entretien... en bois énergie. Le même CNPF martèle que « ce débouché doit s'intégrer dans une vision globale de la gestion forestière sans concurrencer les filières matériaux ». Rappelons que l'ambition est d'atteindre la neutralité carbone et le bois, matériau en substitution au béton notamment, stocke le carbone. La production de bois d'œuvre reste donc l'objectif prioritaire : 1 m³ de bois d'œuvre

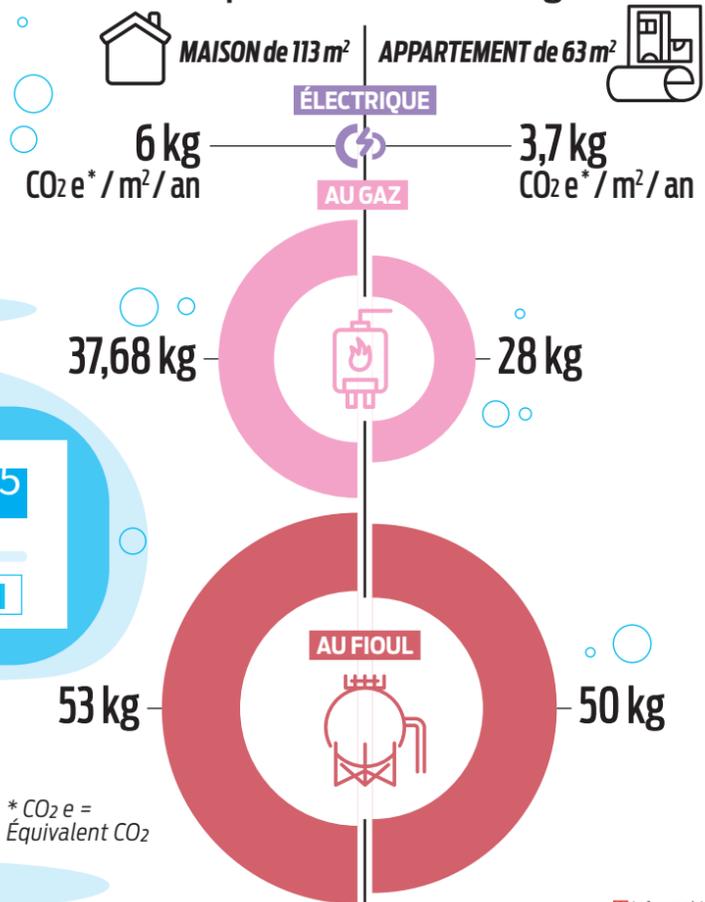
génère 1 m³ de bois énergie. Le parc domestique de chauffages au bois installé atteint en juin 2023, selon l'Ademe (l'Agence de la transition écologique), 7,2 millions d'appareils, et le pays en ambitionne 11 millions en 2028, avec un coût de revient de 60 à 96 €/MWh pour les poêles à bûches et entre 119 et 150 euros par MWh pour ceux à granulés. Une ressource dont le prix a augmenté en 2022 et qui, doucement, redescend. Reste un inconvénient : l'émission de particules fines. Là aussi, la filière se structure avec notamment un label Flamme verte des appareils respectueux de l'environnement et avec une émission de particules fines faible.

Quand économie et écologie ?

Le kilowattheure n'a pas le même prix selon le type d'énergie choisi



Les émissions par mode de chauffage



« Changer le mode de chauffage d'une maison mal isolée est improductif »

Bras armé de l'État pour les aides à la rénovation, l'Anah revient sur l'intérêt pour le particulier de pousser la porte des espaces France Rénov'

Et si on commençait par expliquer ce que signifie « décarboner les modes de chauffage », ambition affichée de l'État français pour les ménages ? « Décarboner, c'est d'abord sortir des énergies fossiles, à savoir le gaz et le fioul. Ensuite, il s'agit de réduire sa consommation énergétique et donc de répondre à un enjeu de sobriété. Enfin, l'objectif est d'améliorer l'habitat et donc la qualité de vie des gens. Et ce qui relie ces trois défis, c'est la rénovation du logement ancien (de plus de 15 ans) », souligne Martin Lagane, directeur de la communication de l'Anah (Agence nationale de l'habitat), bras armé des ministères de la Cohésion des territoires et de l'Économie et des Finances pour ce qui concerne l'amélioration du parc de logements privés existants. Rappelons que l'État s'est fixé pour objectif la neutralité carbone à l'horizon 2050. Or, 80 % des logements de 2050 existent déjà...

Acteurs malveillants

« Quand on réfléchit à changer de mode de chauffage pour un système plus performant, plus économe et sans énergie fossile, le premier réflexe à avoir est de pousser la porte d'un espace France Rénov', qui va délivrer une information neutre et offrir un accompagnement gratuit personnalisé », martèle Martin Lagane. Accompagnement personnalisé des propriétaires privés occupants, des propriétaires privés bailleurs et des copropriétés. Pourquoi passer par un conseiller France Rénov' ? « D'abord

« Passer par des acteurs que l'on ne connaît pas augmente les possibilités d'usurpation d'identité »

pour faire un bilan thermique de son logement car changer de mode de chauffage dans une maison mal isolée est improductif. Le conseiller va guider le demandeur dans son parcours. »

Ensuite, il s'agit d'éviter les acteurs malveillants qui bombardent les particuliers d'appels téléphoniques de démarchage sur la question de l'isolation et de la rénovation thermique, sans garantie pour le particulier d'une réponse adaptée. « Il faut se rappeler que les services publics ne démarchent jamais et que passer par des acteurs que l'on ne connaît pas augmente les possibilités d'usurpation d'identité et de vol des données personnelles. Et ce, notamment par le biais de simulateurs en ligne, qui sont censés estimer le coût de la rénovation à engager et les aides susceptibles d'être



En 2024, l'objectif est de passer de 70 000 à 200 000 logements engagés dans des travaux de rénovation d'ampleur.

ILLUSTRATION PIERRE MEUNIE / « SUD OUEST »

accordées. » Les conseillers de France Rénov' connaissent l'écosystème et proposent une information sans parti pris et sécurisée. « On peut les solliciter à chaque étape de son parcours et on ne doit pas hésiter à leur montrer les devis proposés. »

Un cran au-dessus

Il existe 500 espaces France Rénov' en France, 50 en Nouvelle-Aquitaine. Des plateformes de conseil, gérées par les communautés de communes, le Conseil régional, les conseils départementaux, etc. Autrement dit, dans la région, ce sont près d'une centaine de conseillers disponibles par téléphone ou en présence physique dans les sièges des collectivités locales, au sein d'associations partenaires ou dans des permanences délocalisées. Et ici, on parle travaux et aides. Des aides pour qui ? « Il en existe pour tous les ménages, quels que soient les revenus. En revanche, le montant va varier en fonction du niveau de ces revenus », poursuit le porte-parole de l'Anah. La première étant MaPrimeRénov', distribuée par l'Anah, qui peut être cumulée à la prime CEE (certificats d'économie d'énergie).

En 2024, l'État a décidé de changer de braquet et de permettre aux ménages les moins fortunés un accompagnement jusqu'à 90 %, pour des travaux

d'isolation d'ampleur jusqu'à 70 000 euros. Ce sont 5 milliards d'euros qui sont inscrits au budget 2024 : « L'an passé, 679 000 logements ont bénéficié de ce soutien dont 70 000 pour une rénovation globale. En 2024, l'objectif est de passer de 70 000 à 200 000 logements engagés dans des travaux d'ampleur, avec obligation pour les bénéficiaires de passer par l'accompagnement de France Rénov' ».

À cela s'ajoutent des aides locales proposées par les collectivités territoriales et même par les caisses de retraite. Pas toujours facile de s'y retrouver... « Là encore, les conseillers des plateformes publiques peuvent aider les particuliers à faire un plan de financement et à calculer le montant des soutiens auxquels ils sont éligibles. Il est primordial de ne pas se précipiter », ajoute Martin Lagane.

On notera qu'à compter du 1^{er} janvier 2024, les espaces France services - censés lutter contre les difficultés liées à la dématérialisation des services publics - pourront accompagner le demandeur d'aides dans la rédaction exclusivement en ligne de son dossier MaPrimeRénov'. Car le dispositif a montré de manière persistante ses dysfonctionnements dans le traitement des dossiers et la complexité de sa rédaction...

de serre. » Ces derniers mois, la PAC a fait grincer les dents de voisins de certains particuliers équipés, et ce, en raison du bruit généré par l'unité extérieure. Sans compter que l'empreinte carbone de PAC fabriquées en Chine a de quoi mettre à mal les beaux discours sur ses qualités écologiques. Le gouvernement a d'ailleurs annoncé un plan ambitieux visant non seulement à aider la rénovation énergétique mais aussi à relocaliser en France la fabrication de plusieurs briques technologi-

ques de l'équipement. Dans le top des modes de chauffage arrive en deuxième position la chaudière biomasse, puis le poêle à granulés ou à bûches, deux solutions d'appoint. Le credo étant : ne pas se précipiter et se faire accompagner. « Rappelons que la meilleure énergie est celle que l'on ne consomme pas et qu'en plus de l'efficacité énergétique, il faut viser la sobriété. Baisser de 1°C la température de son chauffage, c'est diminuer de 7 % sa facture », conclut Arnaud Bernagaud.

et forêt



70 % de la consommation de bois énergie en France concerne le chauffage résidentiel. ILLUSTR. PHILIPPE SALVAT / « SUD OUEST »